

Les subsides

● (1130)

M. le Président: Je remercie les députés qui ont participé à cette discussion. Leurs conseils ont été très utiles. Cependant, aux termes de l'article 62(4)c) du Règlement, il incombe à la présidence et seulement à la présidence d'assumer cette responsabilité. Il y a moins d'une semaine, la présidence a dû exercer cette prérogative et elle devra le faire encore cette fois-ci, comme je l'ai dit la dernière fois, avec équité et impartialité.

L'un des points qui ont été soulevés est la méthode qui sert à compter les jours compris dans une période de subsides. Normalement, les partis d'opposition se mettent d'accord; dans ce cas, il n'y a pas de problème. Toutefois, quand les partis ne sont pas d'accord, la présidence doit décider de quelle manière il convient de compter les jours désignés. En l'occurrence, je propose de tenir compte des trois périodes de subsides se terminant le 30 juin prochain, c'est-à-dire les périodes au 10 décembre, au 26 mars et au 30 juin respectivement.

En procédant ainsi, on constate que six jours désignés ont été accordés au NPD. Toujours d'après cette méthode, ce chiffre représente 24 p. 100 des 25 journées d'opposition. Dix-huit jours désignés ont été accordés au parti conservateur, soit 72 p. 100. En chiffres, donc, les députés conservateurs ont obtenu un peu plus de 76 p. 100 et les néo-démocrates, un peu plus de 23 p. 100. En me fondant sur cette méthode de calcul et en faisant une répartition mathématique, j'accorde cette journée à l'opposition officielle. Cela leur donnera 19 des 25 jours désignés, soit 76 p. 100, au cours des trois périodes, ce qui se rapproche beaucoup de la répartition des sièges à la Chambre des communes.

Je signale également que la teneur des deux motions présentées par les partis d'opposition est suffisamment semblable pour permettre aux deux partis d'obtenir le débat qu'ils réclament. Je ne rendrai aucune décision sur la question soulevée par le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn), au sujet du style ou de la nature des motions.

Je réitère ce que la présidence faisait valoir encore la semaine dernière, à savoir que la Chambre devrait peut-être, par l'intermédiaire du comité permanent de la procédure et de l'organisation, apporter des éclaircissements sur la volonté de la Chambre à l'égard de la répartition des jours désignés. En l'occurrence, j'appelle la motion au nom du député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman).

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement de ne pas avoir présenté d'amendements au Code du travail du Canada au cours des quatre premières années du présent Parlement et d'avoir ainsi mis inutilement en danger la santé et la sécurité des travailleurs canadiens, de ne pas s'être occupé des problèmes de la femme au travail et de s'être occupé inadéquatement de la question du progrès technologique.

—Monsieur le Président, le gouvernement n'a rien fait pour apaiser les inquiétudes des travailleurs canadiens depuis le début de la législature actuelle. Il ne l'a jamais fait. Il s'est contenté de promesses en l'air. Ces promesses ont fait naître certains espoirs. Pour répondre à ces espoirs, le gouvernement a présenté une mesure à grand renfort de publicité. J'ai bien

peur, comme on pourra le constater au cours de la deuxième lecture du projet de loi qu'il ne tient pas compte des intérêts des travailleurs et qu'il faudra attendre l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement conservateur pour présenter une nouvelle loi. Cette nouvelle mesure assurera la justice, l'équité, la sécurité et la productivité compte tenu de l'évolution rapide de la population active.

J'ai certainement été déçu par la mesure que le gouvernement compte nous présenter. Ce n'est pas ce que veulent les Canadiens. Ce qu'ils veulent aujourd'hui ce sont des emplois. Ils sont prêts à accepter pratiquement n'importe quelle sorte d'emploi. Le désespoir et la crainte règnent dans le milieu de travail. Le ministre du Travail (M. Caccia), le ministre des Finances ou les nombreux députés qui ont prononcé des discours à la Chambre des communes n'ont rien fait pour calmer ce désespoir et cette crainte. En réalité, il n'y a pas de travail. Comme les autres députés, je constate tous les jours que ma circonscription est en proie à cette peur qui règne aussi parmi nos enfants et nos amis. Elle est bien réelle et le ministre le sait. Le gouvernement ne prévoit aucune mesure pour remédier à cette situation.

Les Canadiens veulent des emplois. Ils ne veulent pas des programmes d'emplois provisoires du gouvernement. Ils veulent de nouveaux emplois qui naîtront de la création de nouvelles richesses. C'est de là que doivent venir ces emplois, des nouvelles richesses, des nouveaux débouchés. Ils veulent des emplois provenant de l'expansion économique qui assurera la sécurité d'emploi. La sécurité provient des nouveaux emplois, de la création d'emplois supplémentaires. Ces emplois doivent nous apporter la sécurité et pas seulement pendant six mois. Il doit s'agir d'une sécurité bien réelle que seule une économie en pleine expansion peut assurer.

Nous devons non seulement créer de nouveaux emplois et de nouvelles richesses, mais veiller à assurer de bonnes conditions de travail. Nous voulons que les emplois soient sans danger. Nous voulons que les conditions d'emploi soient justes et équitables. Les travailleurs doivent pouvoir partager les fruits de leurs efforts.

Malheureusement, les travailleurs canadiens doivent se partager des emplois de moins en moins nombreux dans des entreprises qui font faillite les unes après les autres, de la plus petite à la plus grande. Le moteur de notre productivité est si mal en point qu'il risque de flancher. Chacun commence à se battre pour obtenir sa part d'une population active en diminution. Voilà la situation en 1984. N'oublions pas toutes les misères humaines qui accompagnent cet état de choses. Cela se fait aux dépens des mères et des enfants, de tous ceux qui sont victimes du chômage. Les conséquences du chômage sont plus graves qu'elles ne l'ont jamais été. Voilà ce qui préoccupe les Canadiens.

Qu'avons-nous à leur offrir? On nous propose un plan ou de simples espoirs. Ce plan prévoit uniquement quelques avantages sociaux supplémentaires. Rien ne garantit vraiment que le lieu de travail sera sans danger. Il définit également le harcèlement sexuel, ce qui sera parfaitement inefficace même si l'on pense innover dans ce domaine.